

SAS «A-Z NETTOYAGE ET SERVICES»

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 1 000 EUROS

Siège social 10 RUE DE PORTEFORT

63100 – CLERMONT-FERRAND

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 17/10/2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, et le Dix Sept Octobre à 19 Heures, s'est tenue au lieu du siège social une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir signé les statuts de la société

Est Présent:

- Monsieur AZEMI Ilir

Actionnaire Unique de la Société.

L'actionnaire unique déclare pouvoir certifier valablement tous les extraits ou copies du présent procès-verbal et qu'il est possible, conformément aux dispositions statutaires, de procéder, dans le sens des dispositions de l'article 49 alinéa 2 de la Loi du 24 juillet 1966, à la nomination des premiers organes de direction de la société.

Monsieur AZEMI Ilir est déclaré président, sans limitation de durée. Il déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la Loi.

La rémunération de la Présidence sera fixée ultérieurement. Il disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

L'Assemblée Générale décide que la rémunération de **Monsieur AZEMI Ilir** pour l'exercice de ses fonctions de président de la société sera fixée ultérieurement, laquelle rémunération pouvant varier éventuellement en fonction de l'évolution de la situation de l'entreprise.

Il aura droit également au remboursement des frais exposés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Par ailleurs, la société pourra souscrire pour le compte et au profit de son président, tout contrat de retraite complémentaire par capitalisation ou répartition, tout contrat de prévoyance santé et indemnité journalière, toute complémentaire maladie et chirurgicale, ainsi que tout autre contrat entrant dans le cadre des dispositions dites « Art 82 et Art 83 ».

Monsieur AZEMI Ilir au développement et au bon fonctionnement de l'entreprise, il est décidé d'ores et déjà qu'il pourra éventuellement lui être attribué, sur délibération des associés, un

I.A

intéressement sur le chiffre d'affaires hors taxes calculé selon un pourcentage pouvant varier entre 0,5% et 5% dudit chiffre d'affaires et annuellement.

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique .

Monsieur AZEMI Ilir (1)

(1) - Bon pour acceptation des fonctions de président à compter de ce jour

« Bon pour acceptation des fonctions
de président à compter de ce jour »
